



## ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER DE LA MAIRIE

Association déclarée selon la loi de 1901  
Siège social : 33 rue Jean Nicolle 78500 Sartrouville  
Tél. : 06 73 48 39 79 / Courriel : [arqm78500@gmail.com](mailto:arqm78500@gmail.com)  
Site Internet : [www.arqm.asso.fr](http://www.arqm.asso.fr)

### REUNION DE L'ARQM ET DE M. LE MAIRE LE 16 MARS 2019

#### 1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Les 52 participants, M. le Maire, Pierre FOND, M. PRIGENT, maire-adjoint, M.FAGET, directeur général des services, et M. BAUDRY, directeur des Services Techniques de la Mairie, sont accueillis par Mme S. DEUTSCH, Proviseure du Lycée Jules Verne qui met à la disposition de l'ARQM la salle et les moyens de projection.

#### 2. PRESENTATION DE LA REUNION

Marie ROBERT, présidente de l'ARQM élue à l'automne 2018 avec Vincent LENNE, vice-président, rappelle les objectifs que s'est fixés l'association et invite Jacques LAUVINERIE, président sortant, à présenter les activités conduites durant les douze derniers mois.

Marie ROBERT présente ensuite les projets adoptés par le conseil pour l'année à venir :

- la galette des Rois qui s'est tenue pour la première fois en début d'année et qui sera reconduite en 2020 ;
- la lettre numérique mensuelle d'information qui a été mise en place à l'automne 2018 et qui sera également reconduite ;
- un concours de dessin à destination des enfants pour imaginer Sartrouville en 2030 ;
- une enquête qui sera effectuée auprès de l'ensemble des riverains à l'automne ;
- une bourse d'échanges de services et d'objets.

Marie ROBERT souligne l'importance grandissante des problématiques environnementales qui se sont manifestées dans les questions posées par les riverains et rappelle le rôle que peut jouer l'association (information, sensibilisation, actions) pour accompagner la transition écologique au niveau local.

M. FOND prend ensuite la parole pour présenter les élus et collaborateurs qui assistent à la réunion et précise que toutes les questions posées recevront une réponse de sa part ; Marie ROBERT indique qu'elles seront diffusées par l'Association auprès des adhérents.

Il évoque ensuite différents sujets généraux concernant la commune et le quartier de la mairie, avec notamment : la mobilité (quelle place faut-il aujourd'hui consacrer à l'automobile et quels aménagements faut-il apporter à la circulation en centre-ville ?), les économies réalisées en matière énergétique (avec le passage à l'éclairage LED), la conservation et la gestion des espaces verts, le traitement des déchets qui fait l'objet d'un regroupement intercommunal, l'environnement (plaine de Montesson, forêt de Saint-Germain).

Enfin, il présente le projet Cœur de Ville, projet national auquel la commune participe et qui a pour objectif la revitalisation des centres ville.

### **3. REPONSES AUX QUESTIONS**

A la demande des participants, M. FOND répond ensuite à un certain nombre de questions sur les actions menées par la Ville.

#### **3.1. Projet CŒUR DE VILLE**

L'ARQM et les autres associations de quartier seront impliquées dans ce projet qui constitue une opportunité pour Sartrouville.

#### **3.2. Mobilité :**

M. FOND évoque en premier point la mobilité avec l'aménagement de pistes cyclables, une plus grande priorité accordée aux piétons et aux transports en commun. Un plan vélo est à l'étude. Il précise que de nombreuses actions sont en cours et que cela prendra du temps, même si certains financements sont déjà en place. Il insiste sur le fait qu'un certain nombre de réalisations sont déjà possibles dans la commune en procédant par tronçons et par étapes, et des actions sont prévues en 2019.

#### **3.3. Urbanisme :**

- **PLU :** La modification du PLU de 2019 a vocation à corriger un certain nombre de dysfonctionnements générés par la Loi ALUR (Loi Duflot de 2014). En particulier, elle permettra la préservation des quartiers pavillonnaires en rétablissant certaines contraintes générées par l'abandon du Coefficient d'Occupation des Sols et des surfaces minimales pour les terrains constructibles.
- **Projet Jaurès :** Le permis accordé à la SCCV a été attaqué au Tribunal administratif. Le recours suit son cours. La construction d'un nouveau centre commercial et de logements sur le parking mérite encore réflexion. Ayant pris acte des débats soulevés, M. le Maire n'exclut pas de revoir ce projet.
- **Déménagement du commissariat de la Police Municipale :** Le bâtiment actuellement occupé par la Police Municipale sera bien réhabilité du fait de son passé historique. Les travaux devraient débuter dans les prochaines semaines, l'architecture du bâtiment actuel étant préservée. Le commissariat sera transféré dans les locaux près de la mairie où un nouvel Hôtel de Police plus grand et plus moderne verra le jour.
- **Plateforme de consultation en ligne :** M. FOND nous informe de la mise en place à partir du 25 mars d'une plateforme de consultation en ligne sur le site internet de la Mairie. Cette plateforme ouverte au public (à titre individuel ou collectif, par exemple par le biais des associations) permettra de s'informer et de se prononcer sur les projets d'urbanisme envisagés dans la commune. Elle permettra de débattre et de donner un avis en amont des décisions qui resteront la prérogative de la municipalité. De nombreux sujets (Cœur de Ville, ANRU, le plan de circulation, la gestion des espaces végétalisés, l'attribution ou le changement du nom des rues ou des places, etc.) sont susceptibles d'être concernés.

#### **3.4. Questions diverses**

- La circulation Rue de la Constituante/Rue Léon Fontaine reste un problème récurrent du fait des incivilités fréquentes : non-respect du Code de la route et de la signalisation et des dégradations subies sur la voie publique.

La voie privée rue du Maréchal Foch est de plus en plus fréquentée par des non riverains, ce qui entraîne des dégradations de la chaussée, les réparations restant à la charge des riverains.

Ces problèmes pourraient être résolus par la mise en place de caméras de vidéosurveillance permettant la vidéo/verbalisation, cette mesure étant déjà en expérimentation dans certains quartiers de la commune.

- En ce qui concerne la nouvelle RD121, des comptages ont été effectués avant sa mise en service. De nouveaux comptages auront lieu dans trois mois, ce qui permettra de mesurer l'impact réel de l'ouverture de la RD121 sur la circulation en centre-ville.
- M. Le Maire annonce la fermeture des quais aux véhicules tous les premiers dimanches du mois entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> octobre, et tous les dimanches du mois d'août. Si les retours sont positifs, une fermeture tous les dimanches serait envisageable.
- M. le Maire n'est pas favorable à l'ouverture d'un accès à l'A14 dans la plaine de Montesson, projet qui divise beaucoup les municipalités de la boucle de Seine. Selon lui une telle décision, dont le financement n'est pas prévu et n'est pas à l'ordre du jour pour l'Etat et le concessionnaire, se traduirait à terme comme un signal fort en faveur de l'urbanisation de la plaine.
- Une ligne de bus en site propre va être mise en place pour relier Corneilles/le Plateau et le Pont de Bezons et permettre un accès au tramway T2.
- Une piste cyclable Sartrouville/La Défense devrait être réalisée le long des voies EOLE dans le but de faciliter les déplacements vers le quartier de La Défense. Ce projet est financé. De façon générale, la ville n'a plus de marge de manœuvre pour améliorer la circulation automobile et la collectivité a intérêt à développer les mobilités douces.
- Du fait de la vétusté des poutrelles métalliques, la réfection tablier du Pont de la 2<sup>ème</sup> DB est en cours d'étude. Ce chantier se traduira la mise en place d'une circulation alternée sur le pont pendant la durée des travaux, et permettra de repenser la circulation des vélos et des piétons.
- M. le Maire rappelle que toute construction de maternelles donnera lieu à la construction d'une école primaire.
- Les dépôts sauvages sur les berges sont essentiellement le fait d'artisans. Le Maire se réjouit d'un possible ramassage des déchets des berges par les associations volontaires, en relation avec la Fête Grandeur Nature.
- M. FOND évoque la diminution des recettes publiques pour les municipalités et les collectivités locales et rappelle qu'il convient de rester vigilants sur le poste des dépenses. Bien que le niveau de vie de la population progresse et donc son potentiel fiscal, cela entraîne nécessairement des investissements publics supplémentaires.
- Marie ROBERT intervient sur trois points encore à traiter, à savoir :
  - La vitesse excessive des bus en centre-ville (gare, rue Jean Jaurès, rue Jean Nicolle). M. le Maire répond qu'un contact sera pris avec les exploitants en vue d'instaurer un meilleur contrôle des vitesses.
  - La végétalisation de l'espace public par des riverains volontaires. Le Maire y est tout-à-fait favorable. Un plan des espaces à végétaliser pourrait être conçu par les deux parties (association, Mairie).  
  
La possibilité d'accès à un local associatif pour réunions et activités citoyennes (« tiers lieu »). Pas de réponse publique du Maire, mais il indique en aparté à la présidente qu'il y est favorable.
  - L'existence d'un plan climat pour atteindre les objectifs d'une ville neutre en carbone en 2050 et adaptée aux changements climatiques. M. Le Maire indique qu'un plan a été conçu au niveau de l'intercommunalité, au profit de l'ensemble des villes concernées.

- Le projet de la tangentielle Nord et dans une moindre mesure le projet Eole font l'objet de problèmes de financement récurrents, qui devraient se traduire par des retards pour ces projets (Eole : 2022-2024 ; tangentielle Nord : aux alentours de 2030, sans certitude).
- Un projet de Marina en bord de Seine à Cormeilles est annoncé dans la zone de l'ancienne usine Lafarge. Il aura pour conséquence une augmentation significative de la population dans cette zone. Une route menant directement à la gare SNCF de Cormeilles est prévue, mais il faut également s'attendre à une augmentation du nombre d'usagers du RER A à partir de la gare de Sartrouville.
- Gérard RIBAUT, membre de l'association qui participe pour le CADEB aux réunions concernant les transports ferroviaires, nous informe que l'automatisation du tronçon central du RER A qui doit permettre une plus grande fréquence des trains ne devrait pas améliorer les conditions de trafic de manière significative. Par ailleurs, la suppression de l'interconnexion RATP/SNCF en gare de Nanterre Préfecture n'est toujours pas à l'ordre du jour.

#### **4. CLOTURE DE LA REUNION**

Marie ROBERT remercie les riverains pour leur participation et pour l'intérêt qu'ils portent à leur quartier. Elle remercie également les membres du conseil d l'ARQM pour leur présence et leur investissement. Elle remercie M. la Provisoire pour son accueil, puis M. Le Maire pour le temps qu'il a accordé, pour son écoute et pour la réception qu'il a faite aux demandes des riverains. Un pot de l'amitié est ensuite partagé.

M.-A.Demaretz, N. Condom, T. Moisson, Jean-Claude Parisot, 30 mars 2019